



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

certificat d'immatriculation

Question écrite n° 131119

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la vente par l'État de fichiers personnels de cartes grises de citoyens français. Conformément au souhait de la majorité, l'État peut désormais vendre à des sociétés privées les données personnelles des citoyens, puisque le Gouvernement a souhaité pouvoir vendre toutes les informations fournies par les automobilistes lors de leur demande de carte grise en préfecture. Concrètement, l'administration peut vendre à des particuliers, et cela sans prévenir les usagers (les citoyens) concernés, les informations concernant le nom, le nom d'usage, le sexe, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse du titulaire du certificat d'immatriculation, les données relatives au véhicule à et l'autorisation de circuler, telles que le numéro d'immatriculation, les caractéristiques techniques du véhicule, la situation du véhicule vis-à-vis du contrôle technique. Le Gouvernement fait donc commerce de la vie privée des citoyens français, ce qui n'est pas sans soulever de nombreuses interrogations. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer combien de transactions ont été effectuées pendant l'année 2011.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131119

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mars 2012, page 2522

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)